

Légende
 - Emprises en pleine propriété
 - Locations
 - Emprises en sous-sol

Remarque
 Sauf indication contraire au plan, les emprises sont calculées de la manière suivante
 - Emprises en sous-sol : largeur de 1m axé sur le collecteur.
 - Emprises en surface sur les chambres de visite et les déversoirs d'orage : 1m'

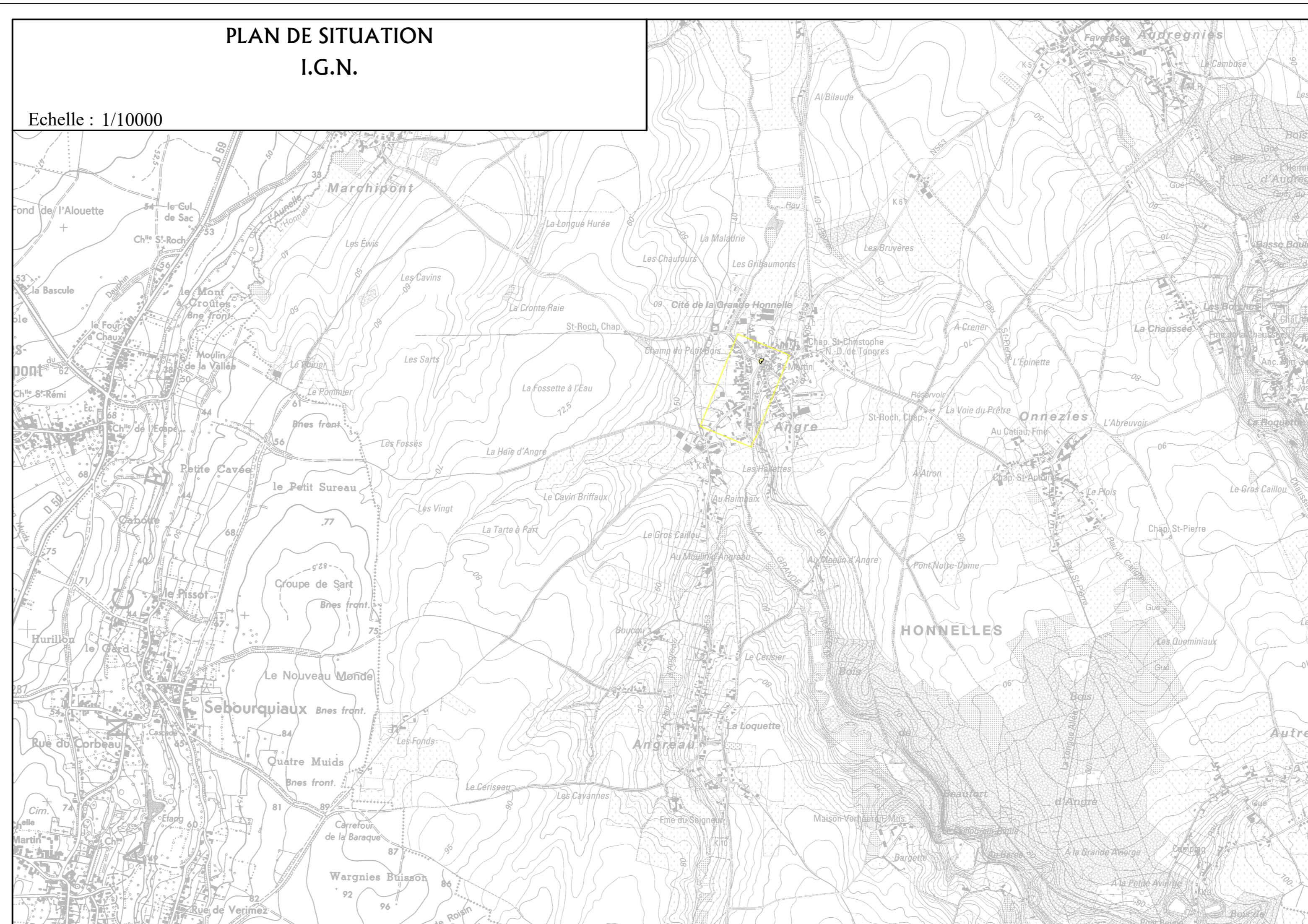
Echelle : 1/500

Commune de Honnelles
 3ème Division
 ex - Angre
 Section A

Commune de Honnelles

TABLEAU DES EMPRISES
Pouvoir expropriant, S.P.G.E. Rue de la Concorde, 41 à 4800 Verviers
Indications cadastrales

N° d'ordre	Section	Parcelle n°	Nature	Cote par de section	Contenance	Propriétaires	Emprises				Remarques	
							Plaine propriété	Sous-sol	Zone de location	Superficie		
7	A	386	Eglise	1.2.2 & 4.6.1	1250	Commune de Honnelles - 3ème Division / Ex l'Angre	31	7	335	366		
Commune de Honnelles - Rue Grande, 1 à 7387 Honnelles												



S.P.G.E.
 Société Publique de Gestion de l'Eau

Siège social : Rue de la Concorde, 41 - 4800 VERVIERS
 Siège administratif : Avenue de Stassart, 14-16 - 5000 NAMUR
 Tél. : 081/25.19.30 Fax : 081/25.19.48

I D E A
 Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut I.D.E.A S.C.R.L.

Rue de Nimy, 53 - 7000 MONS
 Tel : (065)37.57.11 Fax (065)37.58.59

Service Foncier

Approuvé sur base de la délégation de pouvoir lui octroyée par le C.A. du 25 avril 2013

La Directrice Générale,
 Caroline DECAMPS.

PROVINCE DE HAINAUT
 Commune de Honnelles 3ème Division Section A
 Collecteur de Angre et Angreau

PLAN DES EMPRISES

Levé et dressé par le soussigné Gabriel Callari Géomètre-Expert, dûment admis et assermenté en cette qualité par devant le Tribunal de Première Instance de Mons, inscrit au tableau du conseil fédéral sous le n° GEO 07/1042.

Pour I.D.E.A., l'Ingénieur géomètre, Gabriel Callari.

Plan n° : ABT 119/E2

DAO	Dessiné par : L. Durand	Ingénieur responsable : F. Coupain	Date : 25/09/2018
Date	Nom	Modifications	Indice